

Rapport n° 18-23
Novembre 2020

D'UNE INSTITUTION DE PRISE EN CHARGE À L'AUTRE

Une étude exploratoire des socialisations
institutionnelles des mineurs sous main de
justice

Note de synthèse

Sous la direction de :

Laurent Solini, Sociologue, Maître de conférences, SANTESI, EA 4614, Université de Montpellier
Jean-Charles Basson, Politiste, Maître de conférences, CRESCO EA 7419, Université Toulouse 3
Jennifer Yeghicheyan, Ethnologue, Chercheure associée au CRESCO, EA 7419, Université Toulouse 3

Ont également contribué à ce rapport de recherche :

Marie Doga, Sociologue, Maître de conférences, CRESCO EA 7419, Université Toulouse 3

Lucie Forté-Gallois, Sociologue, Maître de conférences, CRESCO EA 7419

Christine Mennesson, Professeure des universités, LASSP EA 4175, IEP de Toulouse

Mustapha Mourchid, Chef de service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le présent document constitue le rapport scientifique d'une mission réalisée avec le soutien du GIP Mission de recherche Droit et Justice (convention n° 218.10.10.11). Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle est subordonnée à l'accord de la Mission.

Nous écrivons cette synthèse avec réserve.

D'abord, parce qu'elle est l'abrégé d'une recherche exploratoire de quatorze mois dont les résultats n'épuisent pas la totalité du sujet abordé et recensent des idées provisoires et révisables d'un travail qui demande à être augmenté. Nos premières interprétations n'ont en cela pas vocation à être généralisées à l'ensemble des jeunes sous main de justice ni aux modalités de leur prise en charge.

Ensuite, car la synthèse qui suit ne peut en aucune manière rendre compte des parcours des jeunes dont nous faisons les portraits. Il est impossible de faire des résumés de parcours sans verser dans la contrefaçon. Tenter ainsi la *réduction biographique* reviendrait à extraire certains événements et ainsi risquer l'interprétation malencontreuse. Celle qui ramène la vie de l'enquêté à une somme d'événements dont le résultat serait l'incarcération ou le non effet des dispositifs de prise en charge. Il suffirait ainsi de faire une liste noire de ces événements pour agir sur les histoires sociales des jeunes concernés. Voyez les limites / dangers d'une telle approche. En revanche, ce que montrent nos portraits et la sociologie dont ce rapport se réclame ce sont les « liens d'interdépendance¹ » entre les événements et particulièrement entre les placements institutionnels. Qu'il y ait des moments sensibles dans les parcours des mineurs sous main de justice, cela est entendu. Mais ils prennent une place dans les socialisations, ils produisent des effets lorsqu'ils sont pour ainsi dire *noués* à d'autres « configurations » que sont la famille, les pairs, les institutions de justice traversées et les acteurs qui font ces configurations. Les portraits de Rémi, Lola, Lucas et Jason² doivent donc être considérés par leurs plis et leur foisonnement. La note de synthèse tire quelques traverses entre ces quatre portraits de parcours de mineurs sous main de justice à partir des déplacements institutionnels qui leur sont imposés.

Les jeunes qui nous occupent sont en effet des « déplacés », des adolescents placés, déplacés, replacés le long d'une chaîne de prise en charge comprenant, sans être exhaustif, le milieu ouvert avec les foyers, articulés à d'autres institutions comme les Centres d'accueil thérapeutique à temps partiel pour adolescents (CATTPA), les Centres médicaux psychologiques (CMP), les Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), les Unités éducatives de jour (UEAJ) et le milieu contraint voire fermé avec les Unités psychiatriques, les Centres éducatifs renforcés (CER), les Centres éducatifs fermés (CEF), les Établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), les Quartiers mineurs (QM). Déplacés, Rémi, Lola, Lucas et Jason le sont encore au sein de certaines de ces institutions, lorsqu'ils sont contraints de changer de pavillon, unité de vie, cellule ou chambre. Fait troublant ! La plupart de ces déplacements sont justifiés par la possible dangerosité des jeunes et donc par la volonté affichée de leur contrôle disciplinaire. Qu'il s'agisse d'un changement d'institution ou d'unité, les raisons sont le plus souvent coercitives / correctives. C'est à l'issue d'un ou plusieurs écarts de conduite que déplacements il y a. Les jeunes de ce recueil exploratoire sont donc « *les patates chaudes* », « *les pénibles* », « *les dossiers sensibles* », « *ceux qui posent problème* », si l'on se réfère aux qualificatifs employés par certains personnels pour les désigner.

¹ Nous avons à l'esprit la démarche entreprise par Bernard Lahire lorsqu'il rapproche le concept de « configuration » emprunté à Nobeit Elias de la sociologie de la socialisation. Cf. Lahire B. (2012 [1995]). *Tableaux de famille. Heurs et malheurs en milieux populaires*, Paris, Seuil / Gallimard, « Essais » ; Elias N. (1991 [1970]). *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, « Monde en cours » ; Elias N. (1991). *Mozart. Sociologie d'un génie*, Paris, Seuil, « La Librairie du XXI^e siècle ».

² Les prénoms ont été changés tout comme la localisation géographique de l'établissement pénitentiaire pour mineurs, notre terrain d'enquête présenté plus tard dans le texte.

En faisant des déplacements judiciaires le point névralgique de la recherche, nous étudions ce que le morcellement de la prise en charge éducative fait aux jeunes ou, dit autrement, comment le tropisme carcéral de ces dernières décennies³ rencontre les histoires sociales des jeunes justiciables.

Comment le faisons-nous ?

À partir d'une sociologie de la socialisation et des dispositions, d'un travail sur les parcours et sur la construction de portraits nous montrons que les jeunes qui nous occupent, présentés comme « désinstitutionnalisés » voire « désocialisés », connaissent *a contrario* une forme d'*hyper-institutionnalisation*. Leurs passages d'institution en institution sont autant de configurations de socialisation qui se succèdent, diffèrent les unes des autres et viennent heurter les configurations familiales, scolaires, amicales et délinquantes. Cette expérience judiciaire *fractionnée* s'oppose alors à l'objectif d'une prise en charge unique, intense et suivie dans le temps. Plus, elle provoque des effets non prévus, des rapports distanciés aux instances et aux mesures de justice que la construction de quatre « portraits de configurations⁴ » (qui sont autant de portraits de parcours) nous permet de saisir.

Les portraits de Rémi, Lola, Lucas et Jason montrent l'imbrication, dans le parcours des jeunes sous main de justice, des configurations familiales, scolaires, délinquantes et judiciaires et les effets de ces encastremements sur leurs rapports aux institutions de justice. Le but est de comprendre « comment [...] des comportements [...] singuliers ne s'expliquent que si l'on tient compte d'une situation d'ensemble comme interaction de réseaux d'interdépendance (familiaux [...], scolaires [liés au groupe de pairs ou aux expériences délinquantes]) tramés par des formes de relations sociales plus ou moins harmonieuses ou contradictoires⁵ ». Chaque portrait est alors la somme de « points de croisement de configurations » plurielles, de « relations d'interdépendance récurrentes », de « “morceaux choisis” de configurations plus larges⁶ » permettant d'entrevoir l'essentiel des constellations humaines que les jeunes traversent et en quoi les places qu'ils y occupent finissent par augurer un rapport singulier à la justice. Cela, en ayant à l'esprit que les passages *inter-* et *intra-*institution provoquent plus de configurations, plus de relations d'interdépendance, plus d'autrui potentiellement significatifs, dans des temps plus courts. Les données profitant à la construction des portraits mettent ainsi au jour des socialisations institutionnelles continuellement interrompues et surtout poly-configurationnelles.

³ Sur l'évaluation comportementale des jeunes et la multiplication des structures fermées résultant d'une histoire politique tendue entre deux extrêmes : éduquer et punir, voir notamment Caron J.-C., Stora-Lamarre A. et Yvrel J.-J. (dir.). (2009). *Les âmes mal-nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIXe-XXIe siècles)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté ; Chauvière M. (2009). *L'enfance inadaptée. L'héritage de Vichy. Suivi de : L'efficace des années quarante*, Paris, L'Harmattan, « Le travail du social » ; Chauvière M., Lenoël P. et Pierre E. (dir.). (1996). *Protéger l'enfant, raison juridique et pratiques socio-judiciaires (XIXe et XXe siècles)*, Rennes, Pur, « Des Sociétés » ; Yvrel J.-J. (dir.) (2004). *La protection de l'enfance, un espace entre protéger et punir : l'émergence d'une idée, l'étape 1958-59, les recompositions contemporaines*, Paris, Ministère de la justice Vaucresson, CNFE-PJJ ; Sallée N. (2016). *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, EHESS, « Cas de figure » ainsi que les textes réunis dans les numéros 5, 7 et 13 de la revue de l'enfance « irrégulière ». Nous pensons particulièrement aux écrits de Jean-Jacques et Élise Yvrel, Éric Pierre et Laurent Muchielli.

⁴ Lahire B. (2012). *Ibid.*; Lahire B. (2002). *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Armand Colin, « Essais & Recherches ».

⁵ Lahire B. (2012). *Ibid.*, p. 58.

⁶ Lahire B. (2012). *Ibid.*, p. 60.

Quelles sont ces données et comment les obtenons-nous ?

L'équipe mène entre octobre 2018 et avril 2019 une enquête ethnographique au sein de l'EPM de Rouchant⁷. La présence régulière de Laurent Solini et Jennifer Yeghicheyan, quatre jours par semaine, permet aux autres chercheurs de rejoindre le terrain afin d'y mener leurs propres investigations puisque chaque portrait est construit par deux ou trois membres de l'équipe. Le recueil des données dépend alors d'un *cercle méthodologique vertueux* que l'équipe apprend à mettre en œuvre. Les jeunes se trouvent au centre de cette méthode, au centre du cercle. Progressivement, les chercheurs ont accès à leur entourage institutionnel proche, puis à des cercles de plus en plus grands couvrant la nature des déplacements vécus, les configurations traversées *intra-* et *extra-muros*, ce qui, au bout du compte, construit leur socialisation. Le recours à cette forme de systématisation méthodologique relevant de la quasi-procédure s'explique par la difficulté que nous avons à maintenir un temps de terrain suffisant pour construire le portrait de jeunes qui, selon notre postulat, seront à un moment ou à un autre déplacés soit dans l'institution elle-même soit en direction d'une autre institution.

Une fois l'autorisation d'accès négociée avec l'EPM, l'ethnographie s'engage par le maintien des chercheurs au plus près de la zone de détention. Chaque semaine, deux à quatre jours sont consacrés au *tissage* de la relation et à l'identification de ceux avec qui la construction de portraits semble possible. En d'autres termes, les chercheurs attendent au sein de la zone administrative de l'EPM d'abord où ils reviennent régulièrement afin d'échanger avec les personnels de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et plusieurs agents pénitentiaires à propos des jeunes actuellement enfermés. C'est là également qu'ils compulsent la plus grande partie des documents nécessaires à la construction des portraits : 1. les comptes rendus de réunion, 2. les cahiers de consignes, 3. les notes de service, 4. les dossiers de suivi judiciaire, comprenant *a minima* la fiche pénale, le suivi des transferts, les passages en commission de discipline (CDD), et le cas échéant l'avis exigé par le juge des enfants afin de calculer les remises de peine, certains échanges épistolaires avec les proches, les avis médicaux, somatiques, psychologiques ou psychiatriques, les démarches réalisées dans le cadre de projet de sortir avec des informations recueillies sur les structures d'accueil éventuelles, 5. le dossier individuel de prise en charge (DIPC) qui, outre les informations délivrées sur les tuteurs légaux et la référence de milieu ouvert, contient les synthèses des entretiens avec les éducateurs notamment référents classés selon trois grandes rubriques : « *cycle arrivant* », « *suivi en détention* » et « *démarches extérieures* », enfin 6. les notes issues du logiciel gestion nationale des personnes détenues en établissement pénitentiaire (GENESIS), et particulièrement les comptes rendus d'incidents (CRI).

Cependant, s'ils patientent, c'est surtout en détention. Ils restent au sein de lieux qui sont autant de *points d'amarrage* et participent aux activités scolaires, sportives, aux pratiques de la cuisine et du bâtiment ainsi qu'aux temps plus informels, les mouvements lorsqu'un groupe de jeunes se déplace d'une unité pavillonnaire vers un espace d'activité par exemple et les repas pris en collectif dans chaque pavillon, etc. Pour mieux comprendre cette manière de procéder, il faut disposer de quelques éléments sur l'EPM de Rouchant. La prison pour mineurs ouvre en 2007 et nourrit le vœu pieux de réussir là où tous les dispositifs de prise en charge précédents ont échoué : conjuguer enfermement, éducation et réinsertion. Elle accueille uniquement des mineurs âgés de treize à dix-huit ans, filles et garçons. Les jeunes sont répartis dans soixante cellules individuelles distribuées autour d'une large cour à ciel

⁷ Investir cette prison nous permet de rencontrer des jeunes dont les parcours de justice sont suffisamment avancés pour présenter des déplacements institutionnels et donc des articulations plus moins ou moins réussies entre des configurations présentes dans et hors les murs.

ouvert comportant un terrain de sport (grillagé depuis) et des espaces paysagers (maintenant bétonnés). Les cellules sont intégrées (par lot de dix) à sept « *unités de vie* », adossées au mur et réparties de part et d'autre d'un gymnase qui occupe l'angle supérieur droit de l'enceinte. Ces pavillons sont soumis à des régimes différenciés : « *arrivant* », « *normal* », « *semi-contrôle* », « *fermé* » et « *en responsabilité* ». Les jeunes y sont « *ventilés* », pour reprendre une terminologie pénitentiaire, selon leur comportement et sont susceptibles d'être déplacés d'une unité de vie à l'autre toujours selon la manière dont ils se conduisent durant leur incarcération. Au moment de notre enquête (car cela peut changer), l'unité de vie une est en « *semi-contrôle* », la deux est « *fermée* », la trois et la quatre sont en régime « *normal* » et la cinq « *en responsabilité* ». L'« *unité de vie filles* » accueille les quatre régimes puisqu'ils sont ramenés à l'échelle de chaque adolescente. Autrement dit, les filles se trouvent dans la même unité, mais peuvent très bien dépendre de régimes distincts. Les variations entre les régimes concernent principalement la durée et la fréquence des temps collectifs à l'intérieur des unités. Les repas et les moments dits « *de détente* » ou « *de relâche* », se déroulant dans la salle à manger ou le salon (équipée d'une installation vidéo, de fauteuils et d'un baby-foot), augmentent à mesure que l'on passe du régime « *fermé* » au régime « *en responsabilité* »⁸.

Ces aménagements favorisent la mise en place d'une myriade d'activités à l'intérieur desquelles les chercheurs s'engagent afin d'espérer nouer contact. La relation s'établit ainsi de façon particulière, tributaire du membre de l'équipe qui la noue autant que du jeune avec qui elle s'établit. Rémi, Lola, Lucas et Jason ne sont donc pas choisis. Il s'agit plutôt d'une acceptation réciproque, parfois houleuse, à d'autres moments riche et agréable, le temps d'une enquête. Les chercheurs partagent alors leur quotidien durant les activités, également lors de temps plus informels, dans la mesure de ce que permet la structure. Il n'est en effet pas rare d'observer des complications lorsque le jeune est déplacé d'une unité vers une autre, sanctionné et donc confiné en cellule ou enfermé au QD ou ne désire simplement plus être suivi durant une période donnée. Cette phase d'observation et de prise de contact, outre les données qu'elle permet de recueillir sur le rapport du jeune aux instances et professionnels de justice, prépare le travail d'entretiens répétés⁹. Selon les cas, cela peut prendre diverses formes, mais ce côtoiement régulier, rythmé par des entretiens devenant rapidement des habitudes prises avec les jeunes donne accès à une mise en récit de leurs conduites au sein de l'EPM et aux justifications qu'ils y apposent. Mais les jeunes ne s'arrêtent pas là. Par un *effet rebond*, par des associations qui leur appartiennent, ils viennent sur des conduites menées dans d'autres structures. Ils comparent, rapprochent autant qu'ils distinguent, toujours avec cette même volonté de justification sans doute héritée des nombreuses heures passées à répondre aux questions des personnels de justice. Bientôt, ils racontent leur parcours judiciaire, certains morceaux choisis du moins, et les lient à un quotidien vécu hors les murs. Le temps de l'entretien répété devient ainsi le lieu de la rencontre entre des configurations judiciaires, scolaires, familiales, relatives au groupe de pairs et à la délinquance. Toutefois, les manières dont elles se heurtent sont toujours singulières, dépendantes du jeune et de son histoire sociale.

⁸ Pour une présentation et une analyse du fonctionnement d'un EPM du même type, voir Solini L. (2017). *Faire sa peine à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur*, Nîmes, Champ Social, « Questions de société » et Solini L. et Basson J.-C. (2017). *Sortir de cellule / demeurer en cellule. Une sociologie des expériences paradoxales de la détention en établissement pénitentiaire pour mineurs*, *Agora débats / Jeunesses*, n° 3, vol. 77, 67-79.

⁹ La démarche et l'acceptation de l'entretien sont proches ici de celles défendues notamment par Stéphane Beaud. Cf. Beaud S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique », *Politix*, n° 53, vol. 9, 226-257.

La relation étroite qui s'installe permet par ailleurs au chercheur de rencontrer les personnels qui forment l'entour institutionnel premier de l'adolescent et d'engager avec eux une nouvelle série d'entretiens. Les éducateurs référents, binômes (constitués d'un surveillant de l'Administration pénitentiaire (AP) et d'un éducateur de la PJJ dont la présence est pérenne dans chaque pavillon), moniteurs de sport, professeurs techniques de la PJJ, enseignants, psychologues de la PJJ et de l'Unité sanitaire (US) sont particulièrement sollicités. Plus, ils nous livrent divers documents, détaillés plus haut, et nous permettent de participer à certaines réunions dans lesquelles se joue la place de l'adolescent comme lors des Commissions pluridisciplinaires uniques (CPU). Toutes les deux semaines, plusieurs professionnels se réunissent pour échanger à propos de la situation des jeunes qui occupent l'une des sept unités de vie : *a minima* le binôme du pavillon en question, un personnel de l'équipe enseignante, l'infirmière de l'US, coordonnés par un lieutenant de l'AP et un Responsable d'unité éducative (RUE) de la PJJ. Un moniteur de sport de l'AP ou une psychologue complète parfois l'équipe ainsi constituée. Chaque jeune de l'unité est alors étudié au cas par cas. Les personnels croisent leurs évaluations dans l'objectif d'examiner ses conduites et de répondre aux impératifs « disciplinaires », de prise en charge de la « dangerosité », « psychologiques ou psychiatriques ». La justification d'un déplacement d'une unité vers une autre, voire d'un transfert dans une autre structure s'effectue le plus souvent par l'imputation d'une ou plusieurs identités négatives, souvent médico-juridiques et recouvrant, par leur seule taxinomie, plusieurs difficultés croisées telles que les troubles psychologiques ou psychiatriques, les mesures de protection, les conduites relevant de l'infra-droit ou du non-droit.

Au bout du compte, l'élargissement méthodologique du cercle de prise en charge fonctionne par *relais de rencontres*. C'est en côtoyant les jeunes que nous pouvons rencontrer les professionnels qui en ont la charge. C'est en échangeant avec ces professionnels que nous avons accès aux documents, aux réunions et sommes amenés à entrer dans ces configurations hors les murs faites d'éducateurs d'Unité éducative de milieu ouvert (UEMO), de magistrats, d'avocats, de professionnels des structures passées ou à venir et des proches des jeunes qui nous occupent. Cette mobilité des membres de l'équipe, au sein des différentes *espèces* de prise en charge, permet d'embrasser une grande part des configurations traversées par les mineurs justiciables. Par exemple, lorsque Jean-Charles Basson, dans le cas de Jason, rencontre son éducatrice référente et peut assister à son jugement ou quand l'échange avec un éducateur de l'EPM permet à Jennifer Yeghicheyan de remonter la piste de la prise en charge de Lola jusqu'au foyer d'accueil d'urgence au sein duquel elle réalise plusieurs entretiens avec les personnels et la psychologue.

Que retenir alors d'une si grande quantité de données portant sur un nombre aussi réduit de jeunes ?

Une parallèle provisoire tracée entre les portraits nous permet d'isoler deux effets majeurs des déplacements de justice sur les parcours de Rémi, Lola, Lucas et Jason : 1. l'apposition d'une étiquette se renforçant d'une institution à l'autre et 2. une *remise à zéro* du processus de prise en charge intervenant après chaque déplacement.

Soit le premier effet : l'étiquette. Comme la mobilité institutionnelle des jeunes est le plus souvent une réponse aux « contre-conduites »¹⁰, aux agissements orientés contre l'institution, elle provoque la suspicion. Autrement dit, avant même d'arriver dans la nouvelle structure, les

¹⁰ Foucault M. (2004). *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris, Gallimard / Seuil, « Hautes Études », p. 205.

jeunes subissent un étiquetage institutionnel « en puissance » pour reprendre une terminologie chère à Erving Goffman¹¹. Ils sont affublés d'une identité institutionnelle négative, « [imputée] de façon potentiellement rétrospective »¹² et dont ils ne parviennent pas à se défaire. Quelques jours avant que Rémi ne soit incarcéré à l'EPM de Rouchant par exemple, certains personnels mentionnent l'arrivée « *d'un jeune difficile* », « *dangereux* », « *qui agresse les personnels* » et sur lequel « *il va falloir garder un œil* ». Informés du transfert disciplinaire, du QM vers l'EPM, ils supposent donc le « *potentiel de dangerosité* » de Rémi, selon l'expression partagée par nombre de personnels de l'AP. Il faut attendre plusieurs semaines pour que son comportement joue en quelque sorte pour lui et que l'étiquette négative du transfert soit quelque peu lissée, sans doute parce qu'il s'agit d'un premier transfert et que l'empreinte liée aux déplacements n'est pas encore indépassable. Qu'en est-il, en revanche, pour les jeunes déplacés de nombreuses fois ? De déplacement en déplacement, l'étiquette se renforce jusqu'à supplanter toutes tentatives de faire bonne figure. Le travail mené sur le parcours de Lola montre comment sa bonne conduite, sa volonté de s'engager dans les projets que les personnels de la PJJ lui proposent, sont régulièrement contrariées par une « identité sociale virtuelle »¹³ devant son caractère négatif à la représentation que se font magistrats, psychologues et certains personnels de l'EPM, des déplacements de la jeune fille et par extension des conduites les ayant entraînés. Avant d'être cette jeune fille pleine de bonne volonté, Lola est une jeune déplacée, « *une cocotte minute* » dans l'incapacité de se contrôler, dangereuse parce qu'imprévisible. Jennifer Yeghicheyan et Christine Mennesson viennent sur cette contradiction majeure du parcours de Lola, au principe de la somme de ses expériences institutionnelles.

Il en est de même pour Lucas, dont les violences et les fugues régulières le conduisent à un nombre incalculable de placements. À tel point que Marie Doga, Lucie Forté-Gallois et Mustapha Mourchid se demandent s'il ne devient pas lui aussi qu'un déplacé. Les attributs qu'il possède et ceux formulés à son endroit ne sont que les manifestations de cette mobilité institutionnelle et des raisons ayant entraîné cette mobilité. Son parcours semble à ce titre proche des parcours de certains MNA que nous croisons durant l'enquête, régulièrement transférés pour raisons disciplinaires. Le premier effet des déplacements sur les parcours est donc l'étiquette. Une étiquette située¹⁴, ramassée au niveau institutionnel, qui résonne sans fin aux oreilles des personnels de justice en livrant la part sanctionnée des conduites des jeunes justiciables. Mais comment pourrait-il en être autrement quand les déplacements deviennent la seconde ressource disciplinaire après l'enfermement ? L'étiquette de déplacé est ce premier effet observé d'une éducation maintenue sous contrainte, pensée pour être corrective, à l'échelle des jeunes, mais aussi à l'échelle de leur histoire sociale. Elle sature les configurations sociales qu'ils traversent. Elle devient le statut principal¹⁵, celui qui l'emporte sur les autres et autour duquel leur identité se construit, ramenant à elle tout comportement jugé inadéquat.

S'agissant maintenant du second effet, plusieurs sociologues, et peut-être Howard Becker¹⁶ le premier, mesurent les limites des actions des institutions judiciaires pour ce qui est de la transformation des individus. Il est néanmoins impossible de nier leur volonté d'avoir des

¹¹ Goffman E. (1975 [1963]). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, « Le sens commun ».

¹² Goffman E. (1975), *Ibid.*, p. 12.

¹³ Goffman E. (1975), *Idem*.

¹⁴ Becker H. S. (1985 [1963]). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

¹⁵ Becker H. S. (1985). *Idem*.

¹⁶ Becker H. S. (2006 [1968]). *Le travail sociologique. Méthode et substance*, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg Suisse, « Res socialis ».

effets en matière de socialisation, volonté qu'on décèle aisément derrière les termes employés d'éducation, de rééducation, d'insertion ou de réinsertion. « Par entraînement ou pratique directe », il s'agit pour les institutions de justice de « [construire ou de reconstruire] les dispositions mentales et comportementales [des jeunes] au travers de participations directes à des activités récurrentes »¹⁷. Là où les structures qui nous occupent poussent cette modalité de socialisation encore plus loin, c'est qu'une part croissante d'entre elles, les plus fermées comme les unités psychiatriques, les CEF, les EPM ou les QM, ramènent à elles les configurations de socialisation pour mieux en conserver le contrôle. La famille, l'école, le groupe de pairs sont soumis au fonctionnement et à l'économie de la structure dans laquelle le jeune est enfermé. La dynamique des relations d'interdépendance, propre à chaque configuration, est de fait contrariée par un cadre qui devient le nœud premier du maillage des relations, celui rendu légitime, et reconnu juridiquement, celui par lequel les autres relations doivent pour ainsi dire passer si elles veulent exister selon la forme qui leur est imposée.

Sans aller donc jusqu'à écrire que ces institutions transforment par leur enveloppe hermétique, qu'elles peuvent être appréhendées « comme un groupement monolithique dont les forces transformatrices agiraient toutes dans la même direction »¹⁸ – les travaux sur l'expérience carcérale ont suffisamment montré la porosité de ce caractère totalisant¹⁹ – elles devraient néanmoins créer les conditions d'un emboîtement de configurations suffisamment fort et cohérent pour qu'il puisse aboutir à une socialisation de type continu, propice à l'intériorisation de « bonnes dispositions », des dispositions jugées légitimes d'un point de vue culturel, scolaire ou encore social. Pourtant, il n'en est rien. Notre recueil de portraits est le recueil d'un échec de la prise en charge. Il y a bien des effets de la socialisation institutionnelle, mais ce ne sont en aucune manière les effets avoués ou attendus par la justice. Dans *Asiles*, Erving Goffman montre que le reclus conserve, de son expérience dans l'institution totalitaire, sa position sociale autant qu'une forme de « "déculturation", c'est-à-dire la perte de certaines habitudes courantes exigées par la vie en société, ou l'impossibilité de les acquérir »²⁰. Il s'agit là des effets non prévus par l'institution. Nous les mesurons donc également, non dans ce que l'institution fait au statut social, bien qu'évidemment l'analyse d'Erving Goffman s'applique également aux jeunes que l'on suit, mais dans ce que les déplacements d'une institution de justice à l'autre font à une socialisation voulue continue et éducative, en tout cas suffisamment forte pour contrer la délinquance.

En cela et après l'étiquette, le second effet des déplacements est la *casse* de la prise en charge éducative. La continuité de la prise en charge par les instances de justice et la forme de socialisation éducative censée en résulter ne peut être qu'une mythologie lorsque l'éducation devient progressivement une éducation sous contrainte et le maillage institutionnel, le porteur d'une forme renouvelée de correction. Au sein d'un tel dispositif, les déplacements sont la sanction positive ou négative par excellence, *la carotte et le bâton* d'un système fondé sur la punition et l'expiation. Les termes sont forts, mais c'est bien de cela dont il est question

¹⁷ Lahire B. (2002). *Ibid.*, p. 421.

¹⁸ Darmon M. (2016 [2006]). *La socialisation*, Paris, Armand Colin, « 128 », p. 103.

¹⁹ Nous avons à l'esprit certains des travaux fondateurs de l'approche par l'expérience carcérale : Chantraine G. (2004). *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Puf, « Partage du savoir » ; Chauvenet A., Orlic F. et Benguigui G. (1994). *Le monde des surveillants de prison*, Paris, Puf, « Sociologies » ; Le Caisne L. (2000). *Prison. Une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob ; Faugeron C., Chauvenet A. et Combessie P. (1996). *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck, « Perspectives criminologiques » ; Rostaing C. (1997). *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, Puf, « Le Lien Social ».

²⁰ Goffman E. (1968 [1961]). *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit, « Le sens commun », p. 118.

lorsque, lors d'échanges précédant le déplacement, il est fait essentiellement mention du comportement du jeune, dans ce qu'il a de conforme ou de dissident, de l'éventuelle contrition attendue et manifestée, de lettres écrites en excuses ou de propos rendus publics, le tout provoquant ou non le changement d'institution. Le jeune peut alors être dirigé vers une structure jugée plus dure, plus carcérale ou, au contraire, être placé dans une structure plus ouverte, moins austère, moins limitative dans le degré de privation de liberté. Il sera alors éloigné ou rapproché de son entourage. Le passage de Rémi du QM vers l'EPM l'éloigne par exemple de sa famille. Seule sa sœur vient lui rendre visite, une seule fois durant son incarcération.

Ce sont les conséquences tangibles des déplacements, les manifestes positifs ou négatifs de la sanction intériorisée par les jeunes de notre recueil et qui construisent chez eux une forme de schématisation inconsciente de la mise sous main de justice dans ce qu'elle a de disciplinaire. Mais il y a plus. La mobilité institutionnelle entraîne la rupture de la référence éducative, seule porteuse d'une possible socialisation continue. Les éducateurs et les éducatrices en référence changent à chaque déplacement, même *intra*-institution, ce qui provoque une sorte de *remise à zéro* de la relation d'interdépendance, première passeuse de socialisation. Il y a bien les documents rédigés lors des prises en charge successives et archivés dans un dossier hétéroclite de « *suivi judiciaire* », mais ils semblent uniquement remplir les fonctions que Michel Foucault prête au « champ documentaire »²¹. Encore une fois, rien d'étonnant à cela ! Le « *dossier de suivi judiciaire* » est le produit, dans sa forme et son contenu, du dispositif disciplinaire qui l'institue. Il est donc « une archive ténue et minutieuse qui se constitue au ras des corps et des jours »²². Il dépend, pour être complété, des examens de conduites répétés et réalisés par les personnels de manière à ce que puisse être fabriqués « les codes de l'individualité disciplinaire »²³, code physique, médical, scolaire pour une formalisation des jeunes.

Ce qui se transmet lors des déplacements, c'est donc « la mise en corrélation de ces éléments, le cumul des documents, leur mise en série, l'organisation de champs comparatifs permettant de classer, de former des catégories, d'établir des moyennes, de fixer des normes »²⁴. Les relevés des comportements quotidiens des jeunes, leur description dans des procédures de contrôle et de sanction qui font progressivement de l'éducation le diagnostic d'une somme d'attitudes positionnées sur une échelle de la dangerosité, entraînent la recopie à outrance et systématique d'étiquettes imputées aux jeunes de telle sorte que les interruptions / reprises de relations se font *sous influence*. Nous observons, chez Lucas par exemple, la manière dont le champ documentaire se mêle aux interruptions systématiques de la référence éducative, entraînant ainsi une forme de *redémarrage* persistant de la prise en charge et des configurations de socialisation qui lui sont attachées. Cela donne à Marie Doga, Lucie Forté-Gallois et Mustapha Mourchid le sentiment d'avoir à faire à une reproduction systémique de l'interruption, qui semble se projeter dans toutes les dimensions de la vie de Lucas. L'interruption devient alors cette expérience sociale récurrente qui n'a de cesse de construire, renforcer et actualiser des *dispositions à la rupture*, faisant de ce type de dispositions des « dispositions fortes »²⁵ chez Lucas.

²¹ Foucault M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, « Tel », p. 221.

²² Foucault M. (1975). *Ibid.*, p. 221-222.

²³ Foucault M. (1975). *Ibid.*, p. 222.

²⁴ Foucault M. (1975). *Ibid.*, p. 223.

²⁵ Lahire B. (2002). *Ibid.*, p. 414.

Justement, la parallèle établie entre les quatre portraits laisse un sentiment étrange, celui des effets non prévus d'une socialisation institutionnelle heurtée, dé-rythmée par des déplacements / sanctions croissants. L'équipe saisit alors chez Rémi, Jason, Lola et Lucas une action institutionnelle, essentiellement de renforcement des produits de socialisations antérieurs, de dispositions pour le moins hédonistes ou en lien avec leur délinquance. Dans le cas de Rémi et Jason, la prise par le père, le beau-père, le quartier, le groupe de pairs pour le premier, par le père et le *groupe rugby* pour le second, provoque une telle fixation et une telle force des dispositions incorporées par rapport aux dispositions que voudraient leur imposer les socialisations alternatives de justice que la lutte semble *perdue d'avance*. Les déplacements n'arrangent rien dans la mesure où, par l'interruption et la remise à zéro des relations, ils servent au maintien camouflé dans le cas de Rémi, beaucoup plus manifeste dans celui de Jason, des produits de socialisations antérieurement acquis. Pour Lola et Lucas, les choses paraissent moins évidentes, puisque ce sont bien des dispositions de type institutionnelles qui se renforcent. Néanmoins, il s'agit de dispositions que nous pensons faire partie des effets non prévus par les instances de justice puisque ce sont des dispositions que nous qualifions de dispositions à la rupture. Flagrantes chez Lucas, elles prennent une forme plus équivoque chez Lola. Sa mise en échec régulière des relations d'interdépendance après le temps de leur installation peut être entendue comme la manifestation de ce type de dispositions. Tout se passe comme si, après avoir subi d'innombrables situations de rupture et d'abandon, à commencer par sa mère et son placement en pouponnière, Lola avait intériorisé des habitudes durables à la *cassure* qu'elle active avant même qu'elle n'ait à subir les situations d'interruption sociales inhérentes à ses placements. Jennifer Yeghicheyan en fait d'ailleurs l'expérience puisque la relation d'enquête qu'elle construit progressivement avec Lola s'interrompt brusquement après que l'adolescente dit vouloir arrêter la série d'entretiens notamment.

Au bout du compte, que nous apprend cette approche par les portraits de parcours de jeunes justiciables ? Pour Rémi, Lola, Lucas et Jason – il ne s'agit pas d'étendre la portée de premiers résultats exploratoires –, elle montre une incapacité du système de prise en charge à construire une socialisation continue, suffisamment persistante et homogène pour permettre l'intériorisation de certaines dispositions attendues. La correction chez Rémi ou ce qui sous-tend la bonne volonté chez Lola par exemple, restent à l'état de « dispositions faibles » qui ne cessent de « s'affaiblir [et de] s'éteindre à force de ne pas trouver les conditions de leur actualisation »²⁶.

²⁶ Lahire B. (2002). *Idem*.

Résumé

Cette recherche exploratoire étudie le traitement de la délinquance juvénile en France. Il s'agit plus particulièrement de prendre au sérieux les nombreux placements et replacements, dont les jeunes sous main de justice font l'objet et qui sont à l'origine de ce que nombre de personnels de justice nomment « la discontinuité éducative » et la mise à mal des dispositifs de réinsertion. À partir d'une sociologie de la socialisation et des dispositions, d'un travail sur les parcours et sur la construction de portraits de configuration, le projet vise à saisir ce que le morcellement de la prise en charge éducative fait à Rémi, Lola, Lucas et Jason, incarcérés à l'EPM de Rouchant. Observations et entretiens répétés sont alors mobilisés dans le cadre d'une ethnographie prolongée de six mois.

Mots clefs : justice, délinquance, mineurs, placements, socialisation, parcours, configurations, ethnographie.